

<http://www.route-des-stages.org/spip.php?article3>



La Charte

- Comment ça marche ? -

Date de mise en ligne : dimanche 31 mars 2013

Copyright © La Route des Stages - Tous droits réservés

L'adhésion à la Route des Stages implique l'adhésion morale à sa Charte ainsi qu'un engagement à respecter ses règles de fonctionnement.

La charte de la Route des Stages s'inscrit dans l'esprit qui anime les SEL qui expérimentent de nouveaux systèmes d'échanges en toute indépendance, liberté, en totale autogestion et transparence et avec la vigilance de ne pas subir l'emprise de partis politiques, d'églises ou de sectes.

La Route des stages se veut avant tout un lieu d'échange, de partage, de rencontres, de découverte, de coopération excluant toute finalité commerciale et profit financier.

L'organisation et la participation à un stage constituent un engagement réciproque concret entre celui qui propose le stage et celui qui en bénéficie.

L'adhérent qui propose un stage s'engage à le faire avec sérieux et dans le souci de conjuguer qualité et convivialité.

La création ou modification d'une offre est soumise à la pleine acceptation des 2 chartes suivantes :

[la charte de l'offreur](#)

[la charte du participant](#)